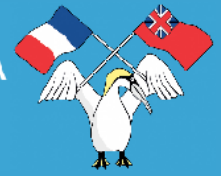


# THE CLASSIC CHANNEL REGATTA

DARTMOUTH - ST PETER PORT - PAIMPOL



*Samedi 8 Juillet 2017 - Vendredi 14 Juillet 2017*

## AVIS DE COURSE 2017

### Régate Classic Channel

Comprenant

Les Dartmouth Classics

La Classic Channel Race Manche 1: Dartmouth to St Peter Port

La Classic Channel Race Manche 2: St Peter Port to Paimpol

La Régate du Tour de Bréhat Classique

*ORGANISATEUR*

Classic Channel Regatta Limited

en association avec

Le Royal Dart Yacht Club, Loguivy Canot Club et le Guernsey Yacht Club



## BIENVENUE À LA CLASSIC CHANNEL REGATTA 2017

La Classic Channel Regatta est l'évènement biennal de l'association C.R.A.B. (Classic Régatta Anglo-Bretonne). C'est une semaine de régates comprenant cinq courses : deux régates côtières des "Dartmouth Classics", la "Classic Channel Race" de Dartmouth à St Peter Port (Manche 1) et St Peter Port à Paimpol (Manche 2), la Régate Classique du Tour de Bréhat.

La régates est organisée par des marins classiques pour des marins classiques par les membres du C.R.A.B. qui sont les propriétaires et les skippers (les équipiers peuvent aussi être membres associés) des bateaux en compétition. Chaque membre a un droit de vote pour s'assurer que la régates continuera de poursuivre ces objectifs de l'association :

*"Encourager la possession et la navigation des bateaux classiques en organisant et en participant à la Classic Channel Regatta tous les 2 ans et toutes autres régates et animations dédiées aux bateaux classiques, leurs propriétaires et leurs équipiers en accord avec l'esprit suivant : " Course, traversée et animations entre gentlemen" .*



La régates de 2017 sera la septième édition de cette biennale débutée en 2005 - et sera la cinquième à compter Paimpol comme port d'accueil en Bretagne. L'accent est mis sur des régates de grande qualité et des animations informelles pour offrir un heureux mélange de compétitions entre gentlemen sur l'eau, et d'ambiances sans cérémonie et conviviales à terre. Tout cela pour le plaisir de faire concourir ces magnifiques bateaux les uns contre les autres, de voir leur spectacle en mer et au port, de rencontrer et discuter avec ceux qui partagent la même passion provenant de l'amour des bateaux classiques. Encore une fois, nous sommes heureux que nous ayons été en mesure de programmer les événements de Paimpol dans le cadre des célébrations de la Fête nationale du 14 juillet. Nous avons également inclus à Paimpol le samedi quelques événements sociaux pour donner aux gens la possibilité de connaître plus profondément cette belle ville bretonne.

Avec l'aide de tous nos sponsors, Yacht Clubs organisateurs et Autorités Portuaires, nous avons hâte de réaliser une autre régates qui non seulement poursuivra les objectifs du C.R.A.B. mais, nous espérons, sera aussi le point culminant de la saison pour tous ceux qui y prendront part.

Au nom du Régates Classic Channel. j'ai hâte de vous accueillir en juillet

2017.

Bruce Thorogood  
Chairman



## INTERPRETATION

Dans ce document les mots « yacht » et « bateau » sont interchangeables. Les mots « doit » et « doivent » sont obligatoires et les mots « devrait » et « peut » sont permissives. D'autres termes ou locutions éventuellement utilisés doivent être entendus dans le sens généralement utilisé en terminologie nautique ou générale. En cas de conflit entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

## 1. LES EVENEMENTS

1.1. Les Dartmouth Classics, La Classic Channel Race Manche 1: Dartmouth to St Peter Port, La Classic Channel Race Manche 2: St Peter Port to Paimpol, La régata du Tour de Bréhat Classique sont des épreuves de la Classic Channel Regatta. Toute la régata compte pour le Challenge Classique Manche Atlantique (CCMA) organisé par le Yacht Club Classique de France (YCC)

## 2. ORGANISATION

2.1. L'autorité organisatrice pour The Dartmouth Classics et Channel Race Classic est la Classic Channel Regatta Limited soutenu par le Royal Dart Yacht Club, Guernesey Yacht Club pour la ligne d'arrivée de St Peter Port et le Loguivy Canot Club pour l'arrivée à Paimpol. L'autorité organisatrice pour La Régata du Tour de Bréhat Classique est la Classic Channel Regatta Limited soutenu par Loguivy Canot Club.

## 3. REGLES

3.1. Les épreuves seront régies par les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) pour 2017-2020.

3.2. Aucune prescription nationale ne s'appliquera.

3.3. Les Catégories des Courses

3.3.1. Pour les Dartmouth Classics: les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) WS Catégorie 4 (monocoques) pour 2017-2020.

3.3.2. Pour la Classic Channel Race : Manche 1: les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) WS Catégorie 3 (monocoques) avec un radeau de survie pour 2017-2020.

3.3.3. Pour la Classic Channel Race : Manche 2: les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) WS Catégorie 3 (monocoques) avec un radeau de survie pour 2017-2020

3.3.4. Pour le Classique Tour de Bréhat : les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) WS Catégorie 4 (monocoques) pour 2017-2020. Cependant, les exigences sur la puissance du moteur (fixe ou hors-bord) s'appliquent, selon les règles de la catégorie 3

3.4. Sauf indications contraires dans les Instructions de Course, les règles du chapitre 2 des Règles de Course à la Voile (RCV) ne s'appliqueront pas entre le coucher du soleil et le lever du soleil et seront remplacées par les règles correspondantes du Règlement International pour prévenir les abordages en mer, (RIPAM)

3.5. Sécurité et les équipements de sauvetage

3.5.1. L'attention tous les équipages est attiré sur les règles de RSS 1.2 à propos des équipements de sauvetage : "Chaque compétiteur est individuellement responsable du port d'un gilet de sauvetage approprié aux conditions du moment"

3.5.2. Expressément, un gilet de sauvetage et un harnais doivent être portés sur le pont :

- Entre le coucher du soleil et le lever du soleil
- Quand on est seul sur le pont
- Quand on a diminué la voile.
- Quand le vent réel est de 25 nœuds ou plus
- Quand la visibilité est inférieure à un mile nautique

- Veuillez prêter attention au paragraphe 4 de ce document (Les bateaux sans filières)
- 3.6. Nombre d'équipiers. Le nombre d'équipiers doit être égal ou inférieur à la capacité du bateau, au nombre d'équipements de sauvetage à bord et à la capacité du radeau de survie s'il est nécessaire.
- 3.7. Matériau Voile. Les concurrents doivent déclarer la composition des voiles qu'ils ont l'intention d'utiliser au moment de l'inscription
- 3.8. Autres règles à respecter
- L'Avis de Course et ses amendements
  - Les Instructions de Course
  - Les règles de la Jauge Classique Handicap (JCH) en vigueur ; pour toute information sur cette jauge et comment obtenir un rating (le certificat de jauge est gratuit et immédiat) voir la page "Handicap, Classes et Eligibilité" du site de la régata
  - Les notices aux compétiteurs
- 3.9. En cas de conflit, les points successifs de la liste ci dessus prévaudront.
- 3.10. En cas de conflit dans la traduction du présent Avis de Course, des Instructions de Course et des avenants aux IC, le texte anglais prévaudra excepté pour ce qui concerne les courses autour de Bréhat où le texte en français prévaudra.

## 4. MODIFICATION DES REGLES

- 4.1. Il est reconnu par les organisateurs de l'épreuve que de nombreux yachts classiques, ayant été construits avant l'existence des RSO/WS, ont des difficultés à se conformer pleinement aux règlements concernant la structure du bateau. Les propriétaires de yachts qui ne sont pas pleinement conformes aux règlements concernant la structure sont donc priés de faire au mieux pour respecter autant que possible ces règles, en particulier celles relatives aux cockpits (3.09), aux capots ouvrants et descentes (3.08) et aux filières, chandeliers et balcons (3.14). Tout bateau non équipé de filières et qui veut s'inscrire devra faire la demande au comité d'organisation d'une dispense spéciale tel que précisé au point 4.2. ci-dessous ::
- 4.2. Si un bateau sans filières, chandeliers ou balcons souhaite s'inscrire, il doit faire une demande spéciale et le skipper devra faire une déclaration stipulant que : le bateau est jugé en bon état de navigabilité, une demande de dispense spéciale a été déposée, le skipper et chaque membre d'équipage accepte de signer la déclaration suivante : "Tous les membres d'équipage ont été pleinement formés sur la procédure d'homme à la mer, sur l'utilisation des harnais de sécurité et des gilets de sauvetage, et sur le fait qu'ils les porteront et les utiliseront à tout moment tant qu'ils seront à bord, avant, durant et après la course. Une attention particulière a été accordée à la mise en place et à l'utilisation des lignes de vie et de points d'attache."
- 4.3. Numéros des voiles
- 4.3.1. Chaque bateau doit posséder un numéro de voile nationale ou un numéro de classe valide (World Sailing et règles JCH). En plus il doit respecter Règle 77 et l'annexe G des règles de course pour les positions de ces numéros sur la grand-voile et les spinnakers. Au cas où une insigne de classe, numéro ou numéro national ne peut pas être mis sur les voiles le propriétaire peut demander une exemption si les mêmes numéros sont visibles sur le bateau, de chaque côté, en caractères de la même hauteur que celle requise pour les voiles. Les exemptions doivent être approuvées avant le départ de la régata.
- 4.3.2. L'annexe G stipule une hauteur des lettres d'au moins 300mm pour les bateau inférieur que 8m50 ; 375mm pour les bateaux de 8m50 - 11m ; 450mm pour les bateaux de plus de 11 metres. Les numéros de voile sur un génois avec un recouvrement de plus de 130% sont en option. Si un bateau utilise un spinnaker avec un numéro différent, les organisateurs doivent être informés de ce numéro avant chaque régata.
- 4.3.3. Les bateaux sans numéro national ou de classe doivent en faire la demande auprès de leurs autorités nationales. Pour les voiliers français, un numéro individuel pour les yachts classiques est disponible au Yacht Club Classique sur <http://yachtclubclassique.com/wp-content/uploads/2014/02/Num%C3%A9ros-de-voile.pdf>. Pour les yachts anglais, contacter le RYA.
- 4.3.4. Les numéros de voiles apposés ailleurs sur le bateau doivent être en noir sur fond blanc. Les bateaux qui ne conforment pas à ces règles seront déclarés comme n'ayant pas pris le départ.

## 5.

## PUBLICITE

- 5.1. Les drapeaux et pavillons des sponsors de l'événement qui sont agréés par l'organisateur  
Un logo du voilier par voile et un logo du constructeur du bateau sont autorisés de chaque côté de la voile ou de la coque, chacun étant limité à un carré de 150mm x 150mm
- 5.3. Ces publicités devront être conformes à la règle 20 de World Sailing (code de la publicité)

## 6.

## ADMISSIBILITÉ

- 6.1. Les courses sont ouvertes aux bateaux classiques appartenant aux classes suivantes

**Classe 1 (flamme numérique 1):** Yachts conçus avant le 31-12-1968 conformes à leurs plans d'origine sans modification importante. (Les yachts construits en séries limitées sont inclus, mais ceux construits en séries industrielles sont exclus de la classe 1 pour faire partie de la classe 3).

**Classe 2 (flamme numérique 2):** Yachts tels que définis pour la Classe 1 mais comportant une ou plusieurs modifications importantes vis à vis de l'état d'origine. Les répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968 font aussi partie de cette classe.

A noter : Dans les classes 1 et 2, les modifications dans le matériau des espars, de la coque, du lest et toutes autres modifications majeures du plan de voilure sont considérées comme des modifications importantes.

**Classe 3 (flamme numérique 3):** Yachts conçus entre le 31-12-1968 et le 31-12-1974 construits à l'unité ou en séries industrielles et les yachts conçus avant le 31-12-1974 construits en séries industrielles

Les yachts conçus après le 31-12-1974 dont la conception et la construction (coque, espars gréement, voiles, etc) sont dans l'esprit de ce qui se faisait avant 1969, peuvent faire partie de la classe 3

Tous les yachts de la classe 3 doivent être de conception classique et feront l'objet d'un examen particulier avant acceptation par les organisateurs de la régata. Le nombre des bateaux de séries lancés avant le 31-12-1974 peut être limité par les organisateurs de la régata

"Règle d'antériorité" Comme la date limite de conception pour la Classe 3 est passée de 1976 à 1974 depuis la dernière régata, un bateau conçu entre ces deux dates et qui a déjà participé à la Classique Channel Regatta peut être accepté par la Comité de Course.

**Classe 4 (flamme numérique 4):** Tous les Yachts avec tout autre matériau autre que le bois, l'aluminium ou l'acier (sauf pour les mâts de hune) seront en classe 4, indépendamment de leur année de conception. Aussi un voilier «esprit de tradition» avec une apparence classique au dessus de la ligne de flottaison, mais un profil de coque moderne sous la flottaison avec quille et gouvernail séparé naviguera dans la classe 4, sous réserve d'acceptation par l'organisateur

- 6.2. Les classes peuvent être regroupées ou divisées en fonction du nombre de bateaux dans chacune d'elles

- 6.3. La longueur au pont minimum exigée pour la Classic Channel Race est de 7m 50. Certains yachts qui ont une LOD (longueur de pont) de moins de 7,5 mètres mais une LWL (longueur de flottaison) de plus de 6,5 mètres peuvent être acceptés sous réserve de l'approbation exclusive des Organisateurs de la Course qui peuvent tenir compte d'éléments tels que le plan de voilure et la puissance du moteur. Tous les yachts, quelle que soit leur taille, doivent être conformes avec les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) 2017 de la « World Sailing », selon la catégorie de chaque course, et leur taille. La longueur minimum exigée pour les courses devant Dartmouth et Bréhat est de 5m 40.

- 6.4. Les règles d'admission complètes sont disponibles sur le site de la Classique Channel Race ([www.classic-channel-regatta.eu](http://www.classic-channel-regatta.eu))

## 7. NOTE

7.1. AIS (System d'Identification Automatique) : La Classique Channel Race traverse des lignes maritimes les plus fréquentées au monde. Il est donc fortement conseillé que chaque bateau soit équipé d'un système AIS. Un AIS qui peut seulement recevoir le signal n'est pas cher et il ne consomme pas trop d'électricité. Il est souvent intégré dans de nombreux traceurs de cartes et récepteurs VHF. Le montage d'un transpondeur (transmission et réception) peut également être envisagé. La plupart des systèmes ont des répartiteurs qui peuvent utiliser les antennes VHF existantes.

## 8. ADMISSIBILITE ET HANDICAP : AUTORITE

8.1. Le Comité d'organisation décidera de l'admissibilité à la régata et de la classe donnée de chaque bateau. Sa décision est souveraine

8.2. La décision du Comité de Jauge Classique concernant le rating est souveraine

## 9. INSCRIPTION

9.1 Les bateaux admis pourront se préinscrire sur le site de la régata ([www.classic-channel-regatta.eu](http://www.classic-channel-regatta.eu)). Il leur sera envoyé une fiche d'inscription par mail qu'ils devront compléter et retourner, accompagnée du paiement des droits d'inscription, par mail ou par courrier postal à l'une des adresses indiquées ci-dessous, avant le 15 Juin 2015. Les inscriptions reçues après cette date auront à régler une pénalité de 50% sur les droits d'inscription

### **UK**

David Newman, Administrateur  
Beach Walk, 9 Beadon Rd  
Salcombe  
TQ8 8LX  
Devon UK  
+44 7811 464748  
[david@classic-channel-regatta.eu](mailto:david@classic-channel-regatta.eu)

### **France & Mainland Europe**

Yves Denizeau,  
Classic Channel Regatta  
10 route de Beg Nod  
22620 PLOUBAZLANEC  
FRANCE  
+33 786171745  
[famille.denizeau@wanadoo.fr](mailto:famille.denizeau@wanadoo.fr)

## 10. PROGRAMME - INSCRIPTION ET COURSES

10.1 Programme (toutes les heures en TU+1, sauf mention contraire):

- 7 Juillet 2015
  - de 12h00 à 20h00: Inscriptions au Royal Dart Yacht Club.
  - 19h00: Briefing pour la Dartmouth Classics (RYDC)
- 8 Juillet 2015
  - 0800 à 1000: Dernières inscriptions au Royal Dart Yacht Club
  - 12h00: Dartmouth Classics, première manche. Premier départ
- 9 Juillet 2015
  - 10h00: Dartmouth Classics, deuxième manche. Premier départ
- 10 Juillet 2015
  - 10h00: Classic Channel Race Manche 1 Briefing

- 14h00 Classic Channel Race Manche 1 Premier départ.
- 11 Juillet 2015:
  - 17h00 (BST) VHF Briefing Classic Channel Race Manche 2 Briefing
- 12 Juillet 2015:
  - 09h00 Classic Channel Race Manche 2 Première départ
- 13 Juillet 2015: 08h30 (TU+2): Tour de Bréhat Classique; Briefing
  - 11h00 (TU+2) Régate Tour de Bréhat Classique .

NB : Les instructions de course seront distribuées à la validation de l'inscription. Pour les bateaux qui ont fait leur inscription avant le 15 juillet 2014, ils les recevront avant dans un format provisoire.

## 11. FRAIS D'INSCRIPTION

- 11.1. Pour toute la régates : à préciser pour le 2 Avril 2015
- 11.2. Pour les courses individuelles
- Les Dartmouth Classics : à préciser pour le 2 Avril 2015
  - La Classique Channel Race: Manche 1 : à préciser pour le 2 Avril 2015
  - La Classique Channel Race: Manche 2 : à préciser pour le 2 Avril 2015
  - Le Classique Tour de Bréhat : à préciser pour le 2 Avril 2015
  - La nourriture lors des animations est à régler en plus des frais d'inscription aux régates
- 11.3. La nourriture lors des animations est à régler en plus des frais d'inscription aux régates

## 12. LES PARCOURS

- 12.1. Les parcours de la Dartmouth Classics seront établis autour de marques de parcours existantes et spécialement mouillées dans Start Bay et Torbay entre Start Point et Babbacombe Bay.
- 12.2. Le parcours de la Classic Channel Race manche 1 partira de Dartmouth et finira près de St Peter Port. Différentes marques de parcours pourront être définies pour ajuster la longueur du parcours.
- 12.3. Le parcours de la Classic Channel Race manche 2 partira de St Peter Port et finira près de Paimpol. Différentes marques de parcours pourront être définies pour ajuster la longueur du parcours.
- 12.4. Le parcours du Classique Tour de Bréhat partira de la sortie du chenal d'accès à Paimpol pour faire un tour de l'île de Bréhat et se terminera sur la côte sud de Bréhat. Différentes marques de parcours pourront être définies pour ajuster la longueur du parcours.

## 13. CLASSEMENT

- 13.1. Un classement séparé sera fait pour chaque classe, sauf en cas de fusion de classes.
- 13.2. Un classement sera fait pour chaque épreuve : la Dartmouth Classics, la Classic Channel Race étape 1 et 2, le Classique Tour de Bréhat.
- 13.3. Un classement général sera établi pour l'ensemble de la régates. Il pourra être modifié pour mieux répartir l'ensemble des prix.

## 14. RESPONSABILITE

1. La règle 4 des Règles de Courses à la Voile indique : "La décision d'un bateau à participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité."
2. La voile est par nature une activité sportive imprévisible qui de ce fait présente des éléments de risques. En participant chaque compétiteur accepte et reconnaît que:
- (a) Il est conscient des risques inhérents à la pratique de ce sport et accepte la responsabilité de ces risques pour lui-même, son équipage et son bateau pendant la durée de l'événement

- (b) Il est responsable de sa propre sécurité et de celle de son équipage, de son bateau et de ses autres biens en mer ou à terre
- (c) Il accepte la responsabilité de toute blessure, dommage ou perte dus à ses propres actions ou omissions
- (d) Son bateau est en bon état, équipé pour participer à l'événement et il est apte à y participer
- (e) La présence d'un comité de course, de bateaux accompagnateurs et d'officiels et bénévoles mise en place par les organisateurs n'affranchit pas les bateaux participants de leurs responsabilités
- (f) Le rôle du bateau accompagnateur est limité, notamment en cas de conditions météo extrêmes, à une assistance compatible avec ce qu'il est possible de faire dans les circonstances;
- (g) Il est responsable de s'assurer que son bateau est équipé et apte à la mer pour affronter des conditions météo extrêmes; que leur équipage est suffisamment nombreux, expérimenté et adapté pour affronter de telles conditions; et que les équipements de sécurité sont correctement entretenus, rangés et à jour et que l'équipage est formé à leur utilisation.
- (h) Il est conscient que sur un bateau sans filières ou qui n'est pas entièrement conforme aux règles de sécurité applicables de l'WS il y a un risque accru qui doit être pris en considération selon la règle 4 des RCV rappelée ci-dessus
- (i) La sécurité d'un bateau et son équipage est de la seule et incontournable responsabilité de la personne qui en a la charge et qui doit faire de son mieux pour assurer que le bateau est complètement équipé, parfaitement apte à la mer et mené par un équipage expérimenté qui a reçu la formation adéquate et qui est physiquement apte à affronter du mauvais temps. Il doit s'être assuré du bon état de la coque, des espars, du gréement, des voiles et de tous les équipements. Il doit vérifier que tous les équipements de sécurité sont correctement entretenus, rangés et que l'équipage sait où ils se trouvent et comment les utiliser. Il devra aussi nommer une personne qui prendra la responsabilité du bateau dans l'éventualité où il ne serait plus capable de l'assurer.
- (j) Chaque bateau devra être muni d'une assurance appropriée et en particulier détenir une assurance au tiers